



Vote des résolutions de l'AG d'automne

Le vote des résolutions de l'Assemblée générale d'automne est proposé électroniquement. Le vote sera ouvert du vendredi 27 novembre 2020 14h au samedi 28 novembre 2020 11h.

Conformément à l'article 5 des Statuts, les sociétaires à jour de leur cotisation au 31 décembre 2019 sont convoqués à l'Assemblée générale d'automne le samedi 28 novembre 2020 à 9h.

L'ordre du jour a été approuvé par le Conseil d'administration en sa séance du 9 octobre 2020.

Le vote des résolutions de cette assemblée sera ouvert du **vendredi 27 novembre 2020 14h au samedi 28 novembre 2020 11h.**

[JE VOTE](#)